

LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS : UN CONSTAT ALARMANT

Dans le contexte budgétaire actuel, Le Mouvement associatif, le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et Hexopée ont mandaté l'Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA) des Hauts-de-France pour réaliser une étude visant à évaluer l'impact des baisses de financement annoncées sur le secteur associatif. Cette enquête, menée en mars 2025, a recueilli près de 5 557 témoignages de dirigeants associatifs, constituant un échantillon national représentatif d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions. En voici les principaux résultats et enseignements.

UNE TRÉSORERIE À RUDE ÉPREUVE

Près d'un tiers des associations employeuses (31 %) disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois, les rendant particulièrement vulnérables. Plus de la moitié signalent des problèmes de trésorerie (23 % de manière récurrente, 31 % de manière ponctuelle), et 69 % des associations employeuses déclarent que le montant de leurs fonds propres en mars 2025 est fragile ou nul.

Pour répondre à ces problématiques, beaucoup d'associations demeurent sans solution (38% des employeuses) tandis que d'autres cherchent des solutions par la négociation (68%) ou se tournent vers des emprunts bancaires (35%). Ces données illustrent la mise sous tension des budgets associatifs, notamment en raison des décalages budgétaires, et soulignent la grande vulnérabilité économique des associations.

DES FINANCEMENTS INCERTAINS OU À LA BAISSÉ

Alors que près de la moitié des renouvellements de subvention n'ont pas encore abouti, 5 % des demandes ont d'ores et déjà été refusées. Parmi les subventions attribuées, 25 % sont en légère baisse et 20 % en forte baisse. Cette diminution des financements concerne l'ensemble des bailleurs : État, collectivités et financeurs privés (fondations et entreprises).

En revanche, la capacité de dialogue varie selon les régions. On observe un dialogue insatisfaisant, voire inexistant, en Pays de la Loire (71 %), PACA (67 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (60 %), alors même que la situation nécessiterait un renforcement des échanges.

DES CONSÉQUENCES DÉLÉTÈRES SUR LES ACTIVITÉS

La conjoncture oblige les associations à réduire leurs activités :

- ✓ 28 % des associations déclarent diminuer leurs activités ;
- ✓ 22 % des associations non employeuses vont jusqu'à annuler certaines de leurs actions, preuve que la crise impacte également celles fonctionnant majoritairement grâce au bénévolat ;
- ✓ Près de 15 % des associations augmentent la participation financière de leurs usagers, alors que le modèle associatif vise à rester accessible à tous, y compris aux publics non solvables.

UN RÉEL IMPACT SUR L'EMPLOI ASSOCIATIF

Pour les structures employeuses, le principal levier d'ajustement reste la réduction des dépenses en ressources humaines :

- ✓ 18 % ne remplacent pas les départs de salarié-e-s ;
- ✓ 16 % annulent ou retardent leurs recrutements ;
- ✓ 8 % mettent en place un plan de sauvegarde de l'emploi ou procèdent à des licenciements économiques ;
- ✓ 7 % ne remplacent pas les départs temporaires.

Seul un quart des associations excluent, pour l'instant, toute réduction de leur masse salariale. Pourtant, le secteur associatif représente 1,8 millions de salarié-e-s répartis dans 144 000 structures !



UN APPEL À DES MESURES FORTES

S'appuyant sur ces données, Le Mouvement associatif, Hexopée et le Réseau National des Maisons des Associations appellent à 7 mesures fortes de soutien aux associations pour leur permettre de faire face à la situation :

- Simplifier les démarches bancaires des associations avec des outils adaptés à leurs modèles**
- Renforcer les acteurs de l'accompagnement qui interviennent auprès des associations (DLA, Guid'Asso), particulièrement en situation de procédure collective (Prev'Asso)**
- Fournir des données précises sur les baisses de financement au monde associatif en cours dans les collectivités territoriales**
- Donner davantage de visibilité financière aux associations**
 - sortir des logiques de commande publiques quand ce n'est pas nécessaire en privilégiant la subvention
 - accorder des subventions de fonctionnements aux associations
 - privilégier la pluri-annualité pour permettre aux associations de se projeter et de pérenniser les emplois
 - respecter le délai de versement de la subvention fixé à 60 jours dans la loi
- Développer les outils d'une gouvernance mixte du financement des associations à l'échelle nationale et locale**
- Renforcer les financements pour le monde associatif lors du prochain projet de loi de finance notamment du Fond de Développement de la Vie Associative en augmentant la part des comptes bancaires inactifs à 60%**
- Adopter une fiscalité davantage favorable aux associations**
 - supprimer la taxe sur les salaires pour renforcer l'emploi pour les associations
 - permettre des crédits d'impôts pour les dons aux associations ainsi que pour les bénévoles qui engagent des frais
 - extraire les associations de la réforme de la TVA proposant un abaissement du seuil de franchise qui prendra effet au 1er juin

« Alors que les associations ont toujours une forte capacité d'adaptation et de résilience, la situation économique actuelle est particulièrement alarmante. Les alertes sur les réductions de masses salariales pour un secteur qui emploie près de 9,2% de l'emploi privé sont tout autant à craindre pour les associations que pour notre modèle social et démocratique tant elles jouent un rôle fondamental au service de l'intérêt général. Le Conseil social, économique et environnemental avait d'ailleurs fait plusieurs préconisations afin de renforcer le financement des associations dans son avis *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique* adopté à l'unanimité en mai 2024 »

EN SAVOIR PLUS

[Accéder aux résultats détaillés de l'enquête](#)

CONTACTS PRESSE

Le Mouvement associatif

Fula MESIKA
Responsable Communication
fmesika@lemouvementassociatif.org
06 34 31 23 41

RNMA

Sylvain RIGAUD
Délégué général
sylvain.rigaud@maisonsdesassociations.fr
06 64 20 34 90

Hexopée

Antoine TREDEZ
Coordinateur du pôle
communication, plaidoyer,
relations institutionnelles
atredez@hexopee.org
06 59 86 47 70